

accompagne

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont signé, le jeudi 22 juin 2017, une convention de partenariat.



« La France est une terre d'Histoire et nous devons en sauvegarder les trésors. Les communes y prennent toute leur part aux côtés de l'Inrap, dont je salue le travail. »

David Lisnard, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



« Contribuer ensemble à une meilleure connaissance de l'histoire des territoires dans laquelle s'inscrivent les nouveaux projets d'aménagement. »

Dominique Garcia, président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives



« Une volonté commune de faciliter l'intégration des opérations d'archéologie préventive, prescrites par l'État, aux projets d'aménagement. »

Daniel Guérin, directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives



contacts

Sur l'ensemble des territoires, les équipes de l'Inrap sont à votre écoute pour vous informer et accompagner votre projet.

Directions régionales et interrégionales

1. Auvergne – Rhône-Alpes

Philippe Julhes
Directeur régional
04 72 12 90 63 (ligne directe)
04 72 12 90 66 (secrétariat)
philippe.julhes@inrap.fr
12 rue Louis Maggiorini
69675 Bron cedex

2. Bourgogne – Franche-Comté

Laurent Vaxelaire
Directeur régional
03 80 60 84 20 (ligne directe)
03 80 60 84 10 (secrétariat)
laurent.vaxelaire@inrap.fr
Bâtiment Équinoxe
5 rue Fernand-Holweck
21000 Dijon

3. Centre – Île-de-France

Marie-Christiane Casala
Directrice interrégionale
01 41 83 75 31 (ligne directe)
01 41 83 75 30 (secrétariat)
marie-christiane.casala@inrap.fr
Immeuble « Les Diamants »
41 rue Delizy
93692 Pantin cedex

4. Grand Est

Claude Gitta
Directeur régional
03 87 16 41 58 (ligne directe)
03 87 16 41 50 (secrétariat)
claudio.gitta@inrap.fr
12 rue de Méric – CS 80005
57063 Metz cedex 2



5. Grand Ouest

Claude Le Potier
Directeur interrégional
02 23 36 00 73 (ligne directe)
02 23 36 00 40 (secrétariat)
claudio.le-potier@inrap.fr
37 rue du Bignon – CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex

6. Hauts-de-France

Pascal Depaepe
Directeur régional
03 22 33 50 34 (ligne directe)
03 22 33 50 30 (secrétariat)
pascal.depaepe@inrap.fr
32 avenue de l'Étoile du Sud
80440 Glisy

7. Midi – Méditerranée

Catherine Utrera
Directrice interrégionale
04 66 36 60 40 (ligne directe)
04 66 36 04 07 (secrétariat)
catherine.utrera@inrap.fr
561 rue Étienne-Lenoir, KM delta
30900 Nîmes

8. Nouvelle-Aquitaine et Outre-mer

Gracy Pradier-Guldner
Directrice interrégionale
05 57 59 21 08 (ligne directe)
05 57 59 20 90 (secrétariat)
gracy.pradier-guldner@inrap.fr
140 avenue du Maréchal-Leclerc
CS 50036
33323 Bègles cedex

Siège Paris

Eddie Aït
Délégué aux relations institutionnelles et au mécénat
01 40 08 81 02
06 78 78 92 09
eddie.ait@inrap.fr
121 rue d'Alésia – CS 20007
75685 Paris cedex 14

inrap.fr



Inrap
Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Archéologie préventive : l'Inrap partenaire des territoires

Communes & intercommunalités



L'Inrap vous accompagne



Diagnostic en cœur de ville
place de la mairie à Rennes
(Ille-et-Vilaine)

1 / Avant le chantier

Pour anticiper ensemble
l'opération archéologique

Vous avez un **projet d'aménagement**?
Vous avez reçu une **prescription
de diagnostic de l'État** et l'Inrap
est chargé de la réaliser?

Nos experts vous informent des
démarches à accomplir et vous
conseillent sur la meilleure manière
d'intégrer l'opération d'archéologie
à votre projet d'aménagement.
Un dialogue renforcé avec vos
interlocuteurs de proximité à l'Inrap

est le meilleur moyen de **respecter
les calendriers** de réalisation
de vos projets d'aménagement.
L'opération archéologique démarrera
et se déroulera à la date et dans
les délais prévus si l'intégralité
de vos données nous sont transmises
au plus tôt: vos contraintes en matière
de génie civil, la disponibilité des
terrains, ou encore les impératifs
environnementaux et agricoles.

8% des projets d'aménagement font l'objet d'un
diagnostic, moins de **2%** font l'objet d'une fouille.

(Observatoire de l'archéologie préventive, ministère de la Culture, 2016)



Chantier de fouille
au château de
Villers-Cotterêts (Aisne)

2 / Pendant le chantier

Pour intégrer l'opération
archéologique à votre projet
d'aménagement

L'Inrap garantit:

- un personnel formé, hautement qualifié;
- une politique volontariste en matière d'hygiène
et de sécurité;
- une bonne gestion des réglementations
environnementales et des procédures qualité;
- la prise en compte de la qualité de vie des riverains;
- le respect de l'intégrité des terrains: remise en état,
évacuation des déchets, sécurisation des terrains.

Chaque année, l'Inrap travaille
dans **+ de 2000 communes.**



Atelier pédagogique
lors des Journées européennes
de l'archéologie

3 / Après le chantier

Pour valoriser le patrimoine
de votre territoire

Les opérations archéologiques contribuent à **la valorisation du patrimoine
des territoires**: quels que soient les vestiges découverts, ils révèlent un pan
de **l'histoire locale** qui peut être intégré à **votre projet culturel ou touristique**
et porté à la connaissance des citoyens. L'Inrap peut vous aider à mettre en
place **des actions de développement culturel pour des publics de tous
âges**: expositions, publications, conférences, supports multimédias, actions
d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et des scolaires,
participation aux Journées européennes de l'archéologie (chaque année
au mois de juin), etc.

85% des Français pensent qu'avoir des vestiges
archéologiques est un avantage pour une commune.

(Enquête Harris interactive 2016)